

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 JUIN 2020

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 JUIN 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - GESTION DU BÂTIMENT ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	15
ANNEXE B - ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 21 octobre 2020

¹ Par Caroline Pombert, CPA auditrice, CA

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Gestion du bâtiment et soutien aux activités (annexe A)	260 810 \$	255 842 \$
Programmation culturelle (annexe B)	46 614	43 668
Cours et ateliers (annexe B)	41 161	71 638
Location des espaces (annexe B)	78 171	85 339
Subventions d'emploi (annexe B)	50 320	17 089
Autres revenus (annexe B)	<u>14 974</u>	<u>17 875</u>
	<u>492 050</u>	<u>491 451</u>
CHARGES		
Gestion du bâtiment et soutien aux activités (annexe A)	292 104	278 697
Activités (annexe B)	111 132	147 687
Administration (annexe B)	<u>41 045</u>	<u>89 464</u>
	<u>444 281</u>	<u>515 848</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>47 769</u></u> \$	<u><u>(24 397)</u></u> \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	<u>Affecté (note 9)</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2020 Total</u>	<u>2019 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	4 000 \$	14 043 \$	18 043 \$	42 440 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	47 769	47 769	(24 397)
Affectation de l'exercice (note 9)	<u>48 500</u>	<u>(48 500)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>52 500 \$</u>	<u>13 312 \$</u>	<u>65 812 \$</u>	<u>18 043 \$</u>

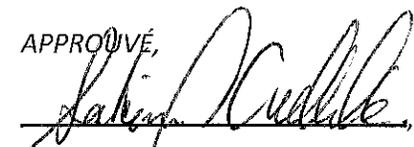
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

BILAN

30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	20 620 \$	13 830 \$
Encaisse épargne - Avantage entreprise	122 531	8 496
Débiteurs (note 3)	4 284	13 630
Subventions à recevoir	14 305	21 118
Frais payés d'avance	<u>1 035</u>	<u>1 919</u>
	<u>162 775</u>	<u>58 993</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	9 456	12 256
ŒUVRES D'ART (note 5)	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>
	<u>15 456</u>	<u>18 256</u>
	<u><u>178 231</u></u> \$	<u><u>77 249</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 6)	17 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	74 330	56 696
Revenus reportés	<u>8 072</u>	<u>2 510</u>
	82 419	59 206
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>30 000</u>	-
	<u>112 419</u>	<u>59 206</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 9)	52 500	4 000
NON AFFECTÉ	<u>13 312</u>	<u>14 043</u>
	<u>65 812</u>	<u>18 043</u>
	<u><u>178 231</u></u> \$	<u><u>77 249</u></u> \$

APPROUVÉ,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	47 769 \$	(24 397) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 800	3 686
Subvention CUEC	<u>(10 000)</u>	<u>-</u>
	<u>40 569</u>	<u>(20 711)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	9 346	(5 957)
Subventions à recevoir	6 813	2 820
Frais payés d'avance	884	88
Créditeurs	17 634	11 808
Revenus reportés	<u>5 562</u>	<u>(3 181)</u>
	<u>40 239</u>	<u>5 578</u>
	<u>80 808</u>	<u>(15 133)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de la marge de crédit	17	-
Augmentation de l'emprunt à long terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>40 017</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	120 825	(15 133)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>22 326</u>	<u>37 459</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>143 151</u> \$	<u>22 326</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	20 620 \$	13 830 \$
Encaisse épargne - Avantage entreprise	<u>122 531</u>	<u>8 496</u>
	<u>143 151</u> \$	<u>22 326</u> \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX a été constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 8 juillet 1985 et poursuit ses activités sous la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif depuis le 22 décembre 2014. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- favoriser l'intégration des arts à LaSalle, promouvoir et rendre accessibles, aux LaSallois et LaSalloises, les divers champs artistiques et culturels, rendre accessibles aux artistes des locaux, équipements et services adéquats à la diffusion de leurs arts;
- fournir des services et des locaux aux diverses associations à but communautaire de LaSalle, créer un lieu propice à l'épanouissement communautaire des LaSallois et LaSalloises, fournir des activités socio-culturelles à la communauté;
- aux fins ci-dessus, recevoir des dons, des legs et d'autres contributions à titre gratuit, amasser de l'argent ou d'autres biens par voie de souscription publique ou de toute autre manière;
- les souscripteurs ou les membres de la corporation ne pourront recouvrer, sous quelque forme que ce soit, ce qu'ils ont versé ou apporté à la corporation;
- nonobstant les objectifs d'éducation de la corporation, la corporation ne pourra dispenser de l'enseignement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Cours, ateliers et programmation culturelle

Les produits d'inscription aux cours et ateliers et de diffusions du théâtre sont constatés au moment où les activités ont lieu.

Location

Les revenus de location sont constatés linéairement sur la durée des baux.

Autres revenus

Les autres revenus sont constatés lorsque les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme opère ses activités dans un immeuble fourni par l'Arrondissement LaSalle. L'immeuble couvre 9 968 pieds carrés, desquels le centre occupe une superficie de 5 812 pieds carrés pour ses activités. La valeur de cet apport n'est pas constatée aux états financiers. Le reste de l'immeuble est loué à d'autres organismes et le centre perçoit les sommes liées à ces baux. L'organisme assure les services d'entretien ménager de l'immeuble.

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de partenaires et bénévoles. Au cours de l'exercice, les bénévoles ont consacré 838 heures (596 heures en 2019) à l'organisme. Toutefois, l'organisme a pour politique de ne pas comptabiliser la valeur des services rendus par ces partenaires et bénévoles.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Matériel et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Œuvres d'art

La collection d'œuvres d'art est comptabilisée à la juste valeur établie par un évaluateur externe.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes et subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire ainsi que des salaires et vacances à payer, des frais courus, des fournisseurs et de la dette à long terme.

3. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes à recevoir	2 957 \$	12 131 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 327	-
Avance à un employé, sans intérêt	<u>-</u>	<u>1 499</u>
	<u>4 284</u> \$	<u>13 630</u> \$

4. IMMOBILISATIONS

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel et équipement de bureau	12 672 \$	5 657 \$	7 015 \$	8 769 \$
Équipement informatique	<u>7 860</u>	<u>5 419</u>	<u>2 441</u>	<u>3 487</u>
	<u>20 532</u> \$	<u>11 076</u> \$	<u>9 456</u> \$	<u>12 256</u> \$

5. ŒUVRES D'ART

La collection d'œuvres d'art existe depuis novembre 2011. Elle est constituée de deux œuvres textiles. Il n'y a eu aucun mouvement ni de frais liés au maintien de la collection au cours de l'exercice.

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose de deux facilités de crédit à savoir une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ ainsi qu'une marge sur carte de crédit d'un montant de 10 000 \$, portant chacune intérêt au taux de 7,95 %. Au 30 juin 2020, un montant de 2 346 \$ est utilisé sur la carte de crédit et inclus dans les fournisseurs.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

7. CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Salaires et vacances à payer	44 652 \$	32 125 \$
Fournisseurs	17 786	14 600
Frais courus	9 922	8 555
Sommes à remettre à l'État	<u>1 970</u>	<u>1 416</u>
	<u>74 330 \$</u>	<u>56 696 \$</u>

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Prêt au montant en capital de 40 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursable le 31 décembre 2022. La direction reconnaît avoir l'intention de poursuivre les activités, et de rembourser le prêt en entier avant le 31 décembre 2022. L'organisme bénéficiera alors d'une remise de capital de 10 000 \$. La portion de 10 000 \$ est comptabilisée en revenus à l'état des résultats à l'octroi du prêt.	<u>30 000 \$</u>	<u>- \$</u>

La juste valeur du prêt CUEC, actualisé au taux du marché de 7,95 %, se détaille comme suit:

La portion de 25 054 \$ représente la valeur actuelle du prêt CUEC au 30 juin 2020.

La portion de 4 946 \$ représente l'économie d'intérêt qui sera amortie selon la méthode linéaire.

Les versements au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023	30 000 \$
------	-----------

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'organisme ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Solde au 30 juin 2019	Affectation de l'exercice	Utilisation	Solde au 30 juin 2020
Informatique	-	5 000 \$	-	5 000 \$
Réparations piano	4 000	2 000	-	6 000
CUEC	-	30 000	-	30 000
Programmation culturelle	-	11 500	-	11 500
	<u>4 000 \$</u>	<u>48 500 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>52 500 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses comptes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de la dette à long terme.

11. INFORMATION - PANDÉMIE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la planète fait face à une pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19. Cet événement a entraîné une mobilisation à l'échelle mondiale qui évolue continuellement depuis et d'importantes répercussions négatives sur l'économie mondiale et les marchés sont observées. Au Québec, l'état d'urgence sanitaire et diverses autres mesures de confinement ont entraîné un ralentissement majeur de plusieurs secteurs économiques. La Ville de Montréal a fermé ses installations de loisirs et communautaires, dont celles de l'organisme. À la lumière de cette situation, la direction a annulé les cours, ateliers et tous les événements qui avait lieu dans les locaux de l'organisme pour une durée indéterminée et à rembourser les cours de la session hiver / printemps aux clients qui en ont fait la demande. Les employés contractuels ont été mis à pied temporairement. L'organisme n'est actuellement pas en mesure d'évaluer les autres répercussions économiques et financières de ces événements sur ses activités.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ANNEXE A - GESTION DU BÂTIMENT ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS		
Produits		
Contribution pour la gestion du bâtiment	257 700 \$	248 665 \$
Remboursement des dépenses de soutien	<u>3 110</u>	<u>7 177</u>
	<u>260 810</u>	<u>255 842</u>
Charges		
Direction et réception	150 786	146 536
Services techniques	64 758	61 584
Conciergerie	60 688	52 842
Comptabilité et vérification	8 355	7 884
Personnel d'accueil aux événements	4 229	4 110
Services informatiques	1 346	3 165
Assurances	977	827
Dépenses de soutien pour les événements	624	1 235
Permis d'alcool	<u>341</u>	<u>514</u>
	<u>292 104</u>	<u>278 697</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(31 294) \$</u></u>	<u><u>(22 855) \$</u></u>

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ANNEXE B - ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION		
Produits		
Revenus de location	78 171 \$	85 339 \$
Revenus de subventions d'emploi	50 320	17 089
Programmation culturelle	46 614	43 668
Revenus de cours	41 161	71 638
Autres revenus	<u>14 974</u>	<u>17 874</u>
	<u>231 240</u>	<u>235 608</u>
Charges		
Main-d'œuvre	66 107	107 408
Cours et ateliers	34 032	53 935
Programmation culturelle	26 829	32 236
Dépenses d'administration	20 709	35 983
Autres dépenses d'activités	<u>4 500</u>	<u>7 590</u>
	<u>152 177</u>	<u>237 152</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>79 063</u></u> \$	<u><u>(1 544)</u></u> \$

